

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

Avis public est donné que le conseil municipal de la Ville de Donnacona a adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 lors de la séance du 9 novembre 2020.

Pour l'année 2021, le conseil municipal tiendra ses séances ordinaires à 19 h à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau aux dates suivantes :

Janvier		Juillet	
Lundi	11 janvier	Lundi	12 juillet
Lundi	25 janvier		
Février		Août	
Lundi	8 février	Lundi	9 août
Lundi	22 février	Lundi	23 août
Mars		Septembre	
Lundi	8 mars	Lundi	13 septembre
Lundi	22 mars	Lundi	27 septembre
Avril		Octobre	
Lundi	12 avril	Lundi	4 octobre*
Lundi	26 avril		
Mai		Novembre	
Lundi	10 mai	Lundi	15 novembre*
Mardi	25 mai	Lundi	22 novembre
Juin		Décembre	
Lundi	14 juin	Lundi	6 décembre
Lundi	28 juin		

* En vertu de l'article 314.2 de la LERM, le conseil ne peut siéger durant la période qui commence à 16h30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment.

Donné à Donnacona le 11 novembre 2020

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat